



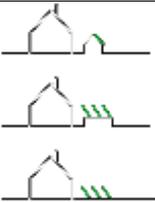
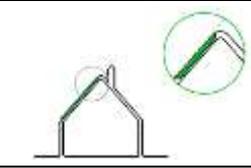
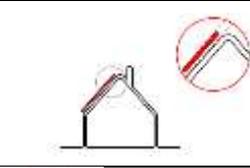
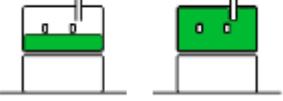
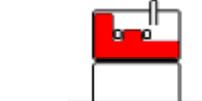
Requérant :

Adresse :

Art. RF :

Directive concernant l'intégration architecturale des installations solaires thermiques et photovoltaïques

	Suffisamment adaptée	Pas suffisamment adaptée	Conforme Oui / Non
Installation ne dépassant pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm — (art. 32a al.1 let. a OAT)			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Installation ne dépassant pas du toit, vu de face et du dessus — (art. 32a al.1 let. b OAT) 01.07.22			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Installation peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques — (art. 32a al.1 let. c OAT)			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Installation constituant une surface d'un seul tenant ; des exceptions pour des raisons techniques ou une disposition déclarée en raison de la surface disponible sont admissibles. — (art. 32a al.1 let. d OAT) 01.07.22			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Installations sur des maisons mitoyennes — La symétrie entre les maisons mitoyennes doit être conservée.			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Installation sur toit plat 01.07.22 — Les installations ne dépassent pas de l'arrête supérieure du toit de plus de 1 mètre. Elles sont placées suffisamment loin du bord du toit pour ne pas être visibles d'en bas avec un angle de 45 degrés. Elle doit s'inscrire dans un volume délimité par une hauteur maximale de 120 cm, mesurée depuis le plan fini de la toiture, et une surface de base restant en retrait de 50 cm du bord du toit. Lorsqu'un acrotère est prévu sur tout le pourtour, sa hauteur s'additionne aux 120 cm.			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Les installations décrites ci-après devront faire l'objet d'une demande de permis de construire quelle que soit la zone où elles sont prévues.			
Installation en façade, sur un balcon, au sol			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a

Recommandations			
Sur les toitures où une installation ne pourrait être possible ou admise, il convient d'explorer des alternatives (par exemple sur des annexes, sur un garage, au sol,...), pour autant que les prescriptions de la zone le permettent.			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Intégrer les panneaux dans la toiture, plutôt que de les poser dessus, notamment les panneaux solaires thermiques (production d'eau chaude).			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Assortir la couleur des panneaux et des cadres de préférence de teinte unie foncée, sans trame ou cadre brillants, éviter des panneaux de taille et/ou de type différents sur le même pan de toit (photovoltaïque et thermique) ou alors les intégrer au niveau de la trame et de la couleur.			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Eviter les conflits avec d'autres éléments comme des cheminées ou des fenêtres en toiture ou alors les intégrer dans la trame de l'installation solaire.			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Soigner la disposition des panneaux, tenir compte de la géométrie de la toiture et de ses proportions.			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a
Soigner les détails de raccordement et de pose, dissimuler les tuyauteries, pas de raccordement électrique visible (conforme à l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT).			<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> n/a

Date :

Signatures :

Requérant :

Auteur du projet :

Commune :

Installation suffisamment adaptée :

 conforme non conforme

Date :

Visa :